



Ce que nos

PARTENAIRES

et **BÉNÉFICIAIRES** EN PENSENT

TÉMOIGNAGES



CAEN LA MER NORMANDIE
MAITRE D'OUVRAGE

“ Un partenaire incontournable dans le dimensionnement, le suivi de la clause et, l'accompagnement des entreprises, pour un résultat optimisé de la démarche d'insertion ”

Alexandra GUILLARD,
Commande Publique / Stratégie et Performance des achats à la Communauté urbaine Caen la mer Normandie



MISSION LOCALE CAEN LA MER
PRESCRIPTEUR

“ Un partenaire constructif et une opportunité pour les jeunes. ”

Yannick TOSUN, Assistante Emploi
Mission locale Caen la mer Calvados centre



CMEG
ENTREPRISE ADJUDICATAIRE

“ La clause sociale d'insertion est un réel levier de recrutement qui a déjà fait ses preuves au sein de CMEG. Ce dispositif est une opportunité de découvrir des profils intéressants et prometteurs. CALMEC est un interlocuteur privilégié à l'écoute de nos besoins sur le sujet. 15 ans de partenariat ! ”

Eddy LEBRUN,
Directeur des Ressources Humaines de CMEG



PEINTRE EN BÂTIMENT
BÉNÉFICIAIRE

“ Cela m'a permis de renforcer mon souhait de travailler en tant que peintre du bâtiment et d'évoluer dans ce métier. Lors de mes diverses missions, je me suis toujours considérée comme une salariée à part entière dans les entreprises.”

Virginie LECOQ, peintre

VOS INTERLOCUTEURS



Céline PERRIOT
Responsable
02 31 44 42 45
c.perriot@calmec.fr

Gwénaëlle BEDELL
Facilitatrice
02 31 39 39 05
g.bedell@calmec.fr

Maria GODINA
Facilitatrice
02 31 39 39 03
m.godina@calmec.fr



Caen la mer **Emploi & Compétences**

Maison de l'emploi & de l'orientation, 1 place de l'Europe - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Email : contact@calmec.fr / www.calmec.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



et le concours financier des bailleurs sociaux



CALMEC

Caen la mer **Emploi & Compétences**



Cofinancé par
l'Union européenne



Un dispositif juridique, permettant
L'ACCÈS OU LA REMISE À L'EMPLOI
DE PUBLICS QUI EN SONT ÉLOIGNÉS

Utiliser la commande publique et les marchés privés comme **levier d'insertion professionnelle** et d'accès à un emploi durable sur le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer.



Qu'est-ce QUE C'EST ?

UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET L'EXCLUSION

La clause sociale d'insertion est un **dispositif juridique** permettant, à travers la commande publique, de créer des **opportunités d'emploi** pour des publics qui en sont éloignés. Elle consiste à réserver un certain nombre

d'heures de travail sur les marchés lancés par les donneurs d'ordre, au profit d'un **public en insertion** répondant à des critères spécifiques. L'objectif est de permettre à ce public de monter en compétences et d'aller vers l'**emploi durable**.

Pour QUOI INTÉGRER UNE CLAUSE SOCIALE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS OU PRIVÉS ?

Tout acheteur (autrement nommé donneur d'ordre, maître d'ouvrage) s'interroge, au moment où il définit ses besoins, sur les enjeux de développement durable (article 30 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015).

En utilisant la commande publique comme **levier vers l'insertion professionnelle**, il répond à son obligation dans le cadre de la **RSE** (Responsabilité Sociétale Entreprise).

Le développement de la clause sociale d'insertion permet de :

- > **Soutenir** l'économie locale
- > **Développer et renforcer** les liens entre l'insertion professionnelle et les besoins en compétences des entreprises
- > **Encourager** l'emploi durable

UNE TRIPLE OPPORTUNITÉ

- **Le maître d'ouvrage utilise le levier économique** que représente la commande publique pour contribuer à améliorer l'insertion professionnelle de personnes en difficulté sociale et socioprofessionnelle.
- **Le public bénéficiaire élargit ses compétences et ses connaissances** du monde de l'entreprise par une mise en situation réelle de travail.
- **L'entreprise pallie à des carences de main d'œuvre** des métiers en tension et évalue les compétences des salariés.

Comment ?

Le donneur d'ordre fait appel au facilitateur de la clause pour **identifier les marchés pouvant intégrer le dispositif**, et **définir le volume d'heures d'insertion à réaliser** par les entreprises adjudicataires retenues sur les marchés.

Le facilitateur assiste le maître d'ouvrage dans la rédaction des pièces de marché, s'assure des bonnes conditions de mise en œuvre de la clause en accompagnant les entreprises.

Pour QUI ?

Sont éligibles à la clause sociale d'insertion prioritairement **les habitants des communes de la Communauté urbaine Caen la mer**, considérés en difficultés d'insertion professionnelle, éloignés de l'emploi.



Quels SECTEURS D'ACTIVITÉ SONT CONCERNÉS ?

MARCHÉS DE TRAVAUX

- Construction, restructuration, réhabilitation, rénovation, aménagement de bâtiments et de logements
- Restructuration de voiries, réseaux divers
- Construction d'ouvrages d'art
- Aménagement d'espaces publics

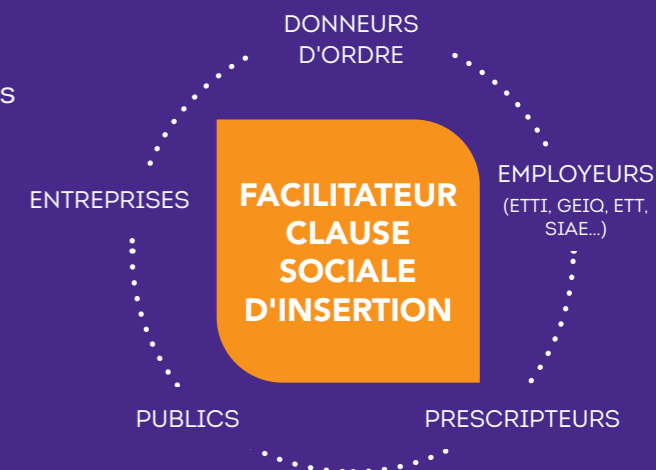
MARCHÉS DE SERVICES

- Nettoyage, entretien de bâtiments
- Entretien des espaces verts
- Collecte d'ordures ménagères, recyclage
- Restauration municipale
- Accueil périscolaire
- Travaux d'impression
- Distribution de plis
- Centre d'appels
- Sécurité et gardiennage
- Prestations intellectuelles : ingénierie en bureau d'étude, cabinet d'architecte, assistanat,...

L'OFFRE DE SERVICES CALMEC

FACILITATEUR DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION sur le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie

- > **Promouvoir** le dispositif auprès des donneurs d'ordre
- > **Faciliter** sa mise en œuvre
- > **Garantir** sa bonne réalisation et rendre compte
- > **Assurer** le lien entre tous les partenaires
- > **Suivre et évaluer** la mise en œuvre à travers l'accompagnement des entreprises et du public et le reporting auprès des acheteurs



VOUS ÊTES UN DONNEUR D'ORDRE PUBLIC OU PRIVÉ :

CALMEC vous accompagne (AMO - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dans la mise en place de la clause sociale d'insertion dans les marchés au travers

- > **Du repérage** des marchés susceptibles d'intégrer une clause sociale d'insertion
- > **Du calibrage** des heures d'insertion
- > **Du sourcing** auprès des structures locales
- > **De l'appui** à la rédaction du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- > **D'un reporting**

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE :

CALMEC vous accompagne dans la mise en œuvre opérationnelle de la clause sociale d'insertion

- > **Définition** des profils de postes
- > **Présentation et aide** au choix des modalités d'exécution : mise à disposition de personnel, embauche directe, co-traitance ou sous-traitance avec un atelier et chantier d'insertion (ACI) ou une entreprise d'insertion (EI) ou encore une Entreprise Adaptée (EA)
- > **Mobilisation** des partenaires de l'emploi dans le repérage et la sélection des candidats
- > **Attestation d'éligibilité** des publics en amont de leur prise de poste

VOUS ACCOMPAGNEZ DES PUBLICS EN INSERTION

Vous pouvez être prescripteur de public sur la clause sociale d'insertion

CALMEC

- > **Vous sollicite** dans la détection et la sélection du public
- > **Vous guide** dans la méthodologie de prescription et de suivi du public
- > **Anime le réseau** et crée des passerelles avec les employeurs potentiels